

Nitrex Metal sp. z o.o. ul. Jedności 48, 41-218 Sosnowiec, Polska T +48.32.296.66.30 | F +48.32.296.66.20 | nitrexeurope@nitrex.com | www.nitrex.com Sąd Rejonowy Katowice-Wschód w Katowicach, Wydział VIII Gospodarczy KRS, nr KRS 0000420205 Kapitał zakładowy : 49.550,00 zł. (opłacony w całości) | NIP : 644-35-00-319 | REGON : 242932236

DROITS DE LA PERSONNE CONCERNÉE

En vertu du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données, ci-après RGPD) (JO L 119, p. 1) :

Les personnes physiques ont des droits spécifiques liés à leurs données personnelles, et le Responsable du traitement (Nitrex Metal sp. z o.o. dont le bureau est situé à Sosnowiec, ul. Jedności 48, 41-218 Sosnowiec, NIP : 644-35-00-319, REGON : 24293223600000, KRS : 0000420205, dane.osobowe@nitrex.com, téléphone : 32 296-66-30) est responsable de l'exercice de ces droits conformément aux dispositions de la loi applicable.

Pour toute question et demande concernant l'étendue et l'exercice des droits, ainsi que pour nous contacter afin de bénéficier d'un droit spécifique dans le cadre de la protection des données personnelles décrite en détail ci-dessous, écrivez à dane.osobowe@nitrex.com ou appelez le 32 296-66-30.

Nous nous réservons le droit d'exercer les droits suivants après vérification positive de l'identité de la personne qui demande l'exécution de l'action donnée.

1. Accès aux données personnelles

Les personnes concernées ont le droit d'accéder aux données que nous stockons en tant que Responsable du traitement. La personne concernée a également le droit d'obtenir une copie de ces données. À tout moment, vous pouvez recevoir une copie des données de la part du Responsable du traitement. Pour toute autre copie demandée par la personne concernée, le Responsable du traitement peut facturer des frais d'un montant raisonnable pour couvrir les coûts administratifs.

2. Retrait du consentement

S'il y a traitement de données personnelles en raison d'un consentement, la personne concernée a le droit de retirer ce consentement à tout moment. Nous mentionnons ce droit chaque fois qu'un consentement est demandé et nous permettons de retirer le consentement aussi facilement qu'il a été fourni. Veuillez noter que le retrait du consentement n'affecte pas la légalité du traitement des données déjà consenti et effectué avant ce retrait du consentement.

3. Droit de demander la rectification des données personnelles quand elles sont incorrectes ou incomplètes, et droit à l'effacement

La personne concernée a le droit de demander au Responsable du traitement de rectifier

immédiatement des données personnelles qui sont incorrectes. Compte tenu des finalités du traitement, la personne concernée a le droit de demander que les données personnelles incomplètes la concernant soient complétées, y compris en fournissant une déclaration complémentaire.

Le droit à l'effacement peut être exercé :

- a) Lorsque les données de la personne ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été recueillies par le Responsable du traitement ou traitées autrement;
- b) Lorsque la personne concernée retire son consentement au traitement des données par le Responsable donné en vertu de l'article 6.1a ou de l'article 9.2a du RGPD et qu'il n'existe aucun autre fondement juridique pour le traitement;
- c) Lorsque la personne concernée, en raison de sa situation spécifique, s'oppose au traitement des données personnelles connexes sur la base de l'article 6.1d du RGPD (le traitement des données est nécessaire à l'exécution de tâches d'intérêt public ou à l'exercice de l'autorité officielle dont est investi le Responsable du traitement) ou sur la base de l'article 6. 1f du RGPD (le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le Responsable du traitement ou par un tiers, à l'exception des situations dans lesquelles les intérêts ou les droits et libertés fondamentaux de la personne concernée l'emportent sur ces intérêts, ce qui nécessite la protection des données personnelles, en particulier lorsque la personne concernée est un enfant), et qu'il n'existe pas de motifs légitimes prépondérants pour le traitement, ou la personne concernée s'oppose au traitement de ses données personnelles à des fins de marketing direct;
- d) Lorsque les données personnelles ont été traitées de manière illicite;
- e) Pour le respect d'une obligation légale, ainsi que lorsque les données personnelles ont été recueillies en relation avec l'offre de services de la société de l'information visée à l'article 8.1 du RGPD.

Nous les effacerons lorsqu'il n'y aura pas d'autre fondement juridique basé sur le droit financier ou le Code civil nous obligeant à traiter ultérieurement vos données.

4. Le droit à la restriction du traitement

La personne concernée a le droit de demander de restreindre le traitement de ses données personnelles :

- a) Lorsqu'elle conteste l'exactitude des données personnelles pour une période qui permet au Responsable du traitement de vérifier l'exactitude de ces données;
- b) Lorsque le traitement est illégal, que la personne concernée s'oppose à l'effacement des données personnelles et demande plutôt de restreindre leur utilisation;
- c) Lorsque le Responsable du traitement n'a plus besoin des données personnelles pour servir ses propres fins, mais qu'elles sont requises par la personne concernée pour l'établissement, l'exercice ou la défense de réclamations fondées en droit;
- d) Lorsque la personne concernée s'est opposée au traitement conformément à l'article 21.1 du RGPD en attendant de vérifier si les motifs légitimes du Responsable du traitement l'emportent sur ceux de la personne concernée.

Quand le traitement est limité par les prémisses mentionnées ci-dessus, à l'exception du stockage, les données personnelles ne peuvent être traitées qu'avec le consentement de la personne concernée, ou pour l'établissement, l'exercice ou la défense de réclamations fondées en droit, ou pour la protection des droits d'une autre personne physique ou morale, ou en raison d'un intérêt public important pour l'Union européenne ou un État membre.

5. Le droit à la portabilité des données

Le droit à la portabilité des données est applicable lorsque le traitement est fondé sur le consentement de la personne concernée ou sur un contrat conclu avec elle, et lorsque le traitement est effectué par des moyens automatisés.

La personne concernée a le droit de recevoir les renseignements personnels qu'elle a fournis au Responsable du traitement dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et a le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement sans que le Responsable du traitement auquel les données personnelles ont été fournies ne s'y oppose. Dans l'exercice de son droit à la portabilité des données, la personne concernée peut exiger que les données personnelles soient transmises directement du présent Responsable du traitement à l'autre responsable du traitement, lorsque c'est techniquement possible.

6. Droit d'opposition au traitement des données personnelles

La personne concernée peut s'opposer au traitement de ses données personnelles :

- a) En raison des causes liées à sa situation particulière, et ce, quand le traitement des données est nécessaire pour exécuter des tâches d'intérêt public ou pour que le Responsable du traitement puisse exercer l'autorité officielle dont il est investi ou quand le traitement est effectué dans l'intérêt légitime du Responsable du traitement ou d'un tiers. Le Responsable ne traitera plus les données personnelles à moins de démontrer des motifs légitimes et convaincants pour le traitement qui l'emportent sur les intérêts, les droits et les libertés de la personne concernée ou sur l'établissement, l'exercice ou la défense de réclamations fondées en droit;
- b) Lorsque les données personnelles sont traitées à des fins de marketing direct. Quand la personne concernée s'oppose au marketing direct, les données personnelles ne seront plus traitées à ces fins.